

**VILLE DE CAEN**  
**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014**

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Budget 2014 - Affectation des résultats 2013**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif 2013, conformément aux règles comptables, comme indiqués ci-après :

Budget Principal

- Au financement de la section d'investissement (1068), soit : 15 786 843.50 €,
- Le solde étant inscrit en report à nouveau (002) soit 11 213 917.84 €

Budget annexe du Théâtre

- Au financement de la section d'investissement (1068), soit 729 294.00 €,
- Le solde étant inscrit en report à nouveau (002) soit 500 000.17 €

Budget annexe des locaux pour entreprises

- Au financement de la section d'investissement(1068), soit 11 283.35 €,
- Le solde étant inscrit en report à nouveau (002) soit 166 045.33 €

Budget annexe de l'eau potable

- Au financement de la section d'investissement (1068), soit 1 514 243.98 €,

Budget annexe des opérations d'urbanisme

- Au financement de la section d'investissement (1068), soit : 1 151 911.21 €.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Budget supplémentaire 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE**

Le Budget supplémentaire de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	40 121 843.27	40 121 843.27
FONCTIONNEMENT	14 240 651.44	14 240 651.44
TOTAUX	54 362 494.71	54 362 494.71
BUDGET THEATRE		
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 109 860.28	1 109 860.28
FONCTIONNEMENT	500 000.17	500 000.17
TOTAUX	1 609 860.45	1 609 860.45

BUDGET LOCAUX ENTREPRISE		
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	186 392.00	186 392.00
FONCTIONNEMENT	166 045.33	166 045.33
TOTAUX	352 437.33	352 437.33
BUDGET EAU POTABLE		
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 743 425.98	3 743 425.98
FONCTIONNEMENT	2 911.00	2 911.00
TOTAUX	3 746 336.98	3 746 336.98
BUDGET OPERATIONS D'URBANISME		
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	- 2 552 802.71	- 2 552 802.71
FONCTIONNEMENT	- 11 704 713.92	- 11 704 713.92
TOTAUX	- 14 257 516.63	- 14 257 516.63
BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES		
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	42 608 718.82	42 608 718.82
FONCTIONNEMENT	3 204 894.02	3 204 894.02
TOTAUX	45 813 612.84	45 813 612.84

Adopté à la majorité absolue.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

- **Budget annexe des opérations d'urbanisme - Avance remboursable du budget principal pour un montant de 7 millions d'euros**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** le versement d'une avance remboursable de 7 000 000 € du budget principal de la Ville vers le budget annexe des opérations d'urbanisme ;

**DECIDE** que cette avance sera remboursée et comptabilisée au plus tard au 31 décembre 2019 ;

**DECIDE** que cette avance fera l'objet d'une rémunération versée au budget principal sur la base du taux du Livret A en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée.

Adopté à l'unanimité.

- **Virements de crédits et adaptations budgétaires - Autorisation du Conseil Municipal**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** divers virements de crédits ;

**AJUSTE** en conséquence le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour rétablir l'équilibre budgétaire par section :

Budget principal :

- Dépenses (chapitre 023): - 121 796,71 €
- Recettes (chapitre 021): - 121 796,71 €

Budget eau :

- Dépenses (chapitre 023): néant
- Recettes (chapitre 021): néant

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Patrimoine GIVC - Cession de cinq groupes d'immeubles par la ville de Caen au profit de Caen Habitat**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de céder à Caen Habitat les groupes de logements sociaux suivants :

- l'ensemble immobilier "Cheminet", composé de 25 logements individuels accolés, situé 6-8 rue de Gruchy et 2-4 rue de la Blanche Herbe, édifié sur les parcelles cadastrées IO n°s 216 et 217 d'une superficie de 6 416 m<sup>2</sup> ;
- l'ensemble immobilier "Calvaire Saint-Pierre", situé rue Jules Verne et avenue de Thiès, composé de 120 logements répartis dans 6 bâtiments, édifié sur les parcelles HL n°s 66, 65 et 355, HE n°s 2, 3, 4 et 6, 229 et 230, pour une superficie totale de 10 742 m<sup>2</sup> ;
- l'ensemble immobilier "Restout" situé 5 à 16 et 18 à 34 rue des Frères Boutrois, composé de 21 logements individuels, édifié sur les parcelles MY n°s 14 à 21 et MZ n°s 129 à 132 pour une surface totale de 6 495 m<sup>2</sup> ;
- l'ensemble immobilier "Capucines" situé 4 à 16 rue des Capucines, composé de 21 logements individuels, édifié sur la parcelle NA n° 106 d'une superficie de 7 385 m<sup>2</sup>. Un découpage parcellaire sera à opérer pour extraire de la cession deux emprises de voies reliant la rue des Mimosas et la rue des Capucines, appelées à être conservées par la Ville ;
- l'ensemble immobilier "Réservoirs" situé 22 à 38 rue de Cussy, 5 à 15 rue de Norrey, 2 à 12 rue de Secqueville et 33 à 39 avenue de la Première Armée Française, composé de 25 logements individuels, édifié sur les parcelles IK n°s 115 et 137 pour une surface totale de 6 624 m<sup>2</sup> ;

**DIT** que la vente s'opèrera au prix de 3,5 M€, net vendeur, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur ;

**PRECISE** que des servitudes seront en tant que de besoin créées sur les parcelles, objet de la vente, en fonction des installations techniques qu'elles supportent ;

**MENTIONNE** que le transfert de propriété s'opèrera au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

**HABILITE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à la majorité absolue.

M. DURON, Mme FERET, M. BLANCHETIER ayant voté contre

Mme TRAVERT, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. VÈVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Patrimoine GIVC - Convention de gestion entre la ville de Caen et Caen Habitat - Avenant n° 2**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention du 6 octobre 1998, qui a pour objet d'actualiser la liste du patrimoine GIVC dont la gestion sera poursuivie par Caen Habitat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit 46 logements du groupe Cité de l'Oreille et de façon très transitoire, 46 logements du groupe Robillard jusqu'à leur démolition ;

**DIT** que les autres dispositions de la convention du 6 octobre 1998 restent inchangées ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2.

Adopté à la majorité absolue.

M. DURON, Mme FERET, M. BLANCHETIER ayant voté contre

Mme TRAVERT, Mme GOBERT, M. DETERVILLE, M. VÈVE, Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Implantation d'une ligne électrique souterraine et d'un coffret sur le domaine communal - Parcelles MV n°77 et MX n°34, rue des Jonquilles et route d'Ifs - Convention Ville/ERDF**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 55 mètres et un coffret sur les parcelles cadastrées MV n°77 et MX n°34, rue des Jonquilles et route d'Ifs à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

**AUTORISE** les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

**HABILITE** M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Travaux extérieurs de restauration d'immeuble - Participation de la ville dans le périmètre du centre ancien**

**Le Conseil Municipal :**

**ALLOUE** des subventions aux propriétaires qui ont réalisé des travaux de rénovation des façades de leurs immeubles.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention d'un montant de 500 € à la personne ayant réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet de réseau de chaleur au bois secteur Sud Grâce de Dieu/Guérinière - Délégation de service public sous forme de concession - Choix du délégataire - Signature de la convention**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le choix de la Société DALKIA en tant que délégataire du contrat de délégation de service public, sous forme de concession, ayant pour objet la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur les quartiers de la Grâce de Dieu et de la Guérinière ;

**APPROUVE** les termes du contrat de concession et ses annexes, d'une durée de 25 ans se décomposant comme suit : une phase de 18 mois à compter de la notification du contrat destinée à la réalisation des études et des travaux de premier établissement et une phase d'exploitation, d'une durée de 24 ans à compter de la date de mise en service du réseau soit au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat de concession et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à leur exécution ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions tripartites, Caen Habitat/Ville/Concessionnaire, de mise à disposition des équipements de production et de distribution d'énergie de Caen Habitat sur les secteurs de la Grâce de Dieu et de la Guérinière.

Adopté à l'unanimité.

- **Restructuration des réseaux eau potable et eaux pluviales des rues P. Gringoire, Formigny, Seine, Touques, Vire, Dives et Eure à Caen - Convention avec la Communauté d'Agglomération Caen la mer - Adoption du programme**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** le programme de restructuration des réseaux eau potable et eaux pluviales des rues P. Gringoire, Formigny, Seine, Touques, Vire, Dives et Eure à Caen pour un montant de 1 250 000 € HT et budgétés pour l'eau potable sur l'autorisation de programme « renouvellement du patrimoine » et pour le réseau eaux pluviales sur le programme travaux 2014 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire de la Ville de Caen à signer la convention avec la Communauté d'agglomération Caen la mer pour la restructuration des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées des rues P. Gringoire, Formigny, Seine, Touques, Vire, Dives et Eure à Caen pour un montant total de 2 700 000 € HT, répartis pour la Ville de Caen à 1 250 000 € HT pour les réseaux eau potable et eaux pluviales et 1 450 000 € HT pour la Communauté d'agglomération Caen la Mer pour le réseau d'assainissement eaux usées, la maîtrise d'ouvrage étant assurée par la Communauté d'agglomération Caen la Mer.

Adopté à l'unanimité.

- **Délégation de service public du centre équestre de Caen - Avenant de prolongation du contrat d'affermage**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet d'avenant à la convention de délégation de service public du centre équestre de Caen dont l'objet est de prolonger d'un an l'actuel contrat d'affermage ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Actualisation du règlement intérieur des installations sportives de la ville portant sur les modalités d'utilisation des locaux mis à disposition aux associations sportives.**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des installations sportives de la ville portant sur les modalités d'utilisation des locaux mis à disposition des associations sportives.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées et haut-niveau - Octobre 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association suivante :

**CESARS - COMITE POUR L'ENCADREMENT SCOLAIRE ET L'ACCOMPAGNEMENT REGIONAL DE SPORTIFS : ..... 15 000 €**

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**TENNIS CLUB DE CAEN : ..... 2 000 €**

**SPORTS HANDI NATURE : ..... 500 €**

**ORIENTATION CAENNAISE : ..... 1 000 €**

**COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE : ..... 10 000 €**

**MALADRERIE OMNI SPORTS : ..... 1 500 €**

(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 500 €)

**ASSOCIATION SPORTIVE DES SAPEURS POMPIERS DU CALVADOS : ..... 500 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées - Octobre 2014**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**CAEN VELO CLUB : ..... 1 500 €**

(et apport d'une aide logistique estimée à 3 500 €)

**ASSOCIATION CYCLOS DU CHEMIN VERT : ..... 800 €**

**ASSOCIATION SPORTIVE GOLF CLUB DE CAEN : ..... 1 000 €**

**CAEN VOLLEY BALL : ..... 500 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Salle d'animation du Chemin Vert - Projet, choix du nom, modalités de fonctionnement, inauguration et actions de médiation**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet défini pour la salle d'animation culturelle du Chemin Vert ;

**APPROUVE** la proposition de dénommer ce nouvel équipement : le Sillon ;

**APPROUVE** les modalités de fonctionnement proposées ;

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 2 000 € au Centre Chorégraphique National.

Adopté à l'unanimité.

- **Signature du Contrat Local de Santé**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le contrat local de santé ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le contrat local de santé pour la période 2014-2018 et ses avenants éventuels.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie - Demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM)**

**Le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) pour l'acquisition d'œuvres du Musée de Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Commerce - Subvention affectée - Association Caponière Village**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** la subvention affectée suivante :

- **L'Association Caponière Village pour l'organisation d'un vide-greniers ..... 1 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

**Le Conseil Municipal :**

**OCTROIE** à divers agents le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

**DECIDE** en conséquence qu'une somme d'un montant équivalent à la condamnation civile prononcée par une décision juridictionnelle devenue définitive sera versée aux agents susmentionnés à titre de réparation et ce, en l'absence d'exécution de cette décision par la personne condamnée ;

**AUTORISE** à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Syndicat Départemental d'Energie du Calvados - Rapports d'activité 2012 et 2013**

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** de la communication des rapports d'activité 2012 et 2013 du Syndicat Départemental d'Energie du Calvados.

Le conseil prend acte

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Service des Assemblées.**

**AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 14 OCTOBRE 2014**